

Pièce jointe 01: Projet de mandat pour le groupe de réflexion de la CMP sur l'approche «Une seule santé»

Titre: Groupe de réflexion de la CMP sur l'approche «Une seule santé»

Généralités et objet:

La Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et le Groupe de la planification stratégique débattent de l'approche «Une seule santé» depuis quelques années. Il s'agit pour l'heure essentiellement de discussions exploratoires qui visent à nous permettre de mieux comprendre ce qu'est l'approche «Une seule santé» et le rôle que la communauté de la CIPV et la santé des végétaux peuvent ou doivent y jouer.

Le Groupe de la planification stratégique s'est récemment de nouveau saisi de la question et a convenu que des raisons impérieuses justifiaient que la communauté de la CIPV prenne part au dialogue et à la planification des programmes en la matière en cours au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La CMP s'est vu présenter un document (CPM 2024/31) dans lequel on soulignait qu'il était important que la santé des végétaux soit reconnue comme un pilier de l'approche «Une seule santé». On y soulignait aussi la nécessité de faire œuvre de communication et de sensibilisation, et la CMP a décidé de mettre en place un groupe de réflexion chargé d'élaborer un plan d'action à cette fin, qui comprendrait les mesures à prendre pour que la communauté de la CIPV participe davantage à la structure et aux travaux du comité de la FAO chargé de l'approche «Une seule santé» et puisse y exprimer ses points de vue.

Processus:

Le secrétariat de la CIPV publie sur le site web de la CIPV un appel à experts afin de permettre aux organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV) de désigner leurs représentants au sein du groupe de réflexion. Toutes les candidatures sont présentées au Bureau de la CMP, pour examen et approbation.

Le groupe de réflexion peut tenir ses réunions en ligne, mais il y a au moins une réunion en présentiel. Le membre qui n'est pas en mesure de participer peut, avec l'accord du président du groupe de réflexion, désigner un remplaçant possédant les compétences requises, qui prend part activement aux travaux.

Composition:

Le Bureau de la CMP choisit les membres du groupe de réflexion. Il prend en considération les compétences et les connaissances, ainsi que la nationalité et le genre des candidats, de sorte à garantir une représentation équilibrée des différentes régions et des femmes et des hommes.

Le groupe de réflexion compte maximum 13 membres ayant une large connaissance de la santé des végétaux et une certaine connaissance des autres piliers de l'approche «Une seule santé». Les membres doivent être ouverts à ce qui se passe en dehors de leur domaine.

Le groupe de réflexion doit comprendre:

1. sept membres représentant les organisations nationales pour la protection des végétaux (ONPV), un pour chacune des sept régions de la FAO;
2. un représentant des ORPV;
3. un représentant du Bureau de la CMP;
4. un représentant du Comité des normes;
5. un représentant du Comité chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités;
6. les responsables de la FAO présents dans la structure du comité de la FAO chargé de l'approche «Une seule santé».

Le groupe de réflexion peut inviter des experts pour examiner certains sujets ou pour mettre en commun des informations (de l'Organisation mondiale de la santé animale, par exemple); ces experts invités ne sont pas membres du groupe.

Fonctions (tâches)

Le groupe de réflexion peut décider d'ajouter des tâches ou de modifier les tâches énumérées ci-dessous, en fonction des informations qu'il obtient au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux.

Le groupe de réflexion assume essentiellement les tâches suivantes:

1. recueillir les expériences nationales et régionales des ONPV et des ORPV concernant l'approche «Une seule santé»;
2. assurer la liaison avec le groupe directeur du système d'alerte et d'intervention en cas d'apparitions de foyers d'organismes nuisibles, le groupe de réflexion de la CMP sur les effets du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux, les autres groupes de réflexion pertinents et les organes pertinents de la CMP, des Nations Unies ou de la FAO;
3. réfléchir à l'utilité de consacrer une Journée internationale de la santé des végétaux à l'approche «Une seule santé» et conseiller la CMP quant à savoir s'il faut le demander à la FAO, en faisant le cas échéant des propositions de thèmes et d'activités;
4. réfléchir à l'ajout d'éléments «Une seule santé» au cadre stratégique et formuler des recommandations quant à la façon de procéder avec ces éléments;
5. élaborer, en vue de l'inclure dans la stratégie de communication de la CIPV, un plan de communication et de sensibilisation qui permettra de présenter la santé des végétaux comme un des piliers de l'approche «Une seule santé»;
6. élaborer un plan pour que la CIPV participe davantage et se fasse davantage entendre dans la structure et les activités du comité de la FAO chargé de l'approche «Une seule santé»;
7. réfléchir à la façon la plus efficace, pour les représentants phytosanitaires, de participer à la structure du comité de la FAO chargé de l'approche «Une seule santé»;
8. réfléchir à la façon dont la communauté de la CIPV peut contribuer au mieux à la stratégie et au dialogue «Une seule santé» de la FAO, au bénéfice de la santé des végétaux;
9. fournir des informations et des conseils, le cas échéant, aux membres du Bureau de la CMP ou au Secrétaire de la CIPV s'ils participent à des réunions clés sur l'approche «Une seule santé», afin d'aider le Secrétaire à préparer une session parallèle à la CMP sur cette approche;
10. réfléchir à la question de savoir s'il serait utile que la CMP adopte une recommandation et, dans l'affirmative, faire une ébauche de son contenu;
11. présenter à la CMP toute observation ou recommandation qu'il juge appropriée au regard de son objet.

Date d'entrée en fonction et durée d'activité prévues:

Le groupe de réflexion commencera ses travaux à la mi-2024 et les poursuivra jusqu'à début 2026 ou jusqu'à ce qu'il les ait terminés et ait présenté son rapport final et ses recommandations à la CMP.

Produits attendus:

1. Un ou plusieurs rapports à la CMP contenant:
 - les expériences nationales et régionales tirées des ONPV et des ORPV concernant l'approche «Une seule santé»;
 - un avis à la CMP sur la question de savoir s'il faut demander à la FAO de consacrer une Journée internationale de la santé des végétaux à l'approche «Une seule santé»;
 - des informations utiles au Secrétaire de la CIPV pour la préparation d'une session parallèle à la CMP sur l'approche «Une seule santé»;
 - les observations et recommandations pertinentes pour la CMP.
2. Un plan de communication et de sensibilisation, à inclure dans la stratégie de communication de la CIPV, qui permettra de présenter la santé des végétaux comme un des piliers de l'approche «Une seule santé» (à présenter d'abord au Groupe de la planification stratégique et au Bureau de la CMP, puis à la CMP).

Entité responsable: Bureau de la CMP

Financement:

Il est prévu que les premières réunions de ce groupe de réflexion se tiennent en ligne. Toutefois, dans les cas où une réunion en présentiel est nécessaire, les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance sont pris en charge par l'organisation qui emploie le participant concerné.

Si l'employeur n'est pas en mesure d'allouer des fonds suffisants, les participants sont d'abord encouragés à chercher de l'aide auprès d'autres sources que le secrétariat de la CIPV. Le participant qui a effectivement cherché en vain à obtenir cette aide peut adresser une demande d'assistance (c'est-à-dire de prise en charge des frais de voyage et de subsistance) au secrétariat de la CIPV. Toutefois, cette aide sera octroyée dans la limite des fonds disponibles.

Pour répondre à ces demandes d'assistance, le secrétariat de la CIPV suivra les critères de financement de la CIPV, qui sont détaillés dans le document intitulé [Criteria used for prioritizing participants to receive travel assistance to attend meetings organized by the IPPC Secretariat - International Plant Protection Convention](#), consultable sur le PPI.